## Le PLU: c'est parti!

## La démarche est lancée officiellement

Après la délibération du Conseil Municipal décidant la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, un bureau d'études a été retenu pour mener à bien le travail de rédaction ; il s'agit d'Auddicé Urbanisme, structure basée à Evreux.

Le PLU est un document qui a vocation à fixer les orientations de développement et d'aménagement de la Commune Nouvelle pour les 10 prochaines années et de fixer les règles d'urbanisme qui s'appliqueront aux futures constructions.

La première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 14 décembre, sous la présidence de M. Jean-Jacques Prévost, adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire. Le planning qui a été fixé a pour objectif de valider définitivement ce document en fin d'année 2019. Il s'agit en effet d'un travail essentiel, qui nécessite une connaissance forte du territoire et une implication de tous dans le processus. Toutefois, un PLU est une véritable nécessité pour notre territoire et doit pouvoir aboutir dans un délai aussi court que possible.

## Soyez acteurs de l'avenir de votre territoire

Le travail d'élaboration du PLU se doit d'associer au maximum les acteurs du territoire. Il s'agit d'une part des organismes qui établissent des règles ou gèrent des services sur le territoire : l'Etat, le Département, l'Intercom, les chambres consulaires... Elles sont amenées à participer aux réunions de travail et à émettre un avis sur le document au fur et à mesure de son élaboration.

Mais les premiers acteurs du territoire sont les habitants. C'est pourquoi chacune et chacun d'entre vous pourra s'informer et participer à l'élaboration de ce document très important pour notre avenir. Plusieurs dispositifs seront mis en place à cet effet :

- votre **bulletin municipal** La Gazette du Pays d'Ouche diffusera des informations tout au long de la démarche ;
- des informations seront également publiées sur le site web de la Commune ;



- les principales délibérations concernant le PLU seront **affichées** dans toutes les mairies déléguées ;
- des **registres de concertation** ouverts à tous, pour recueillir vos remarques ou suggestions, seront mis à votre disposition au siège de la Commune Nouvelle et dans chaque mairie déléguée;
- une **exposition** sera réalisée et présentée lors de différentes occasions pour vous informer de l'état d'avancement de la démarche ;
- des **réunions publiques** seront organisées lors des principales étapes de la démarche, pour vous présenter les propositions et échanger avec vous.

Enfin, des ateliers thématiques seront mis en place à destination de la population, pour écouter vos propositions et échanger sur les projets de développement de notre Commune. Nombre de places limité.

Les dates et les thèmes abordés seront communiqués par le biais de la prochaine édition de *La Gazette* et sur le site web de la Commune (www.mesnil-en-ouche.fr).

Si vous souhaitez participer à ces ateliers, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en vous adressant :

02 32 44 40 50 commune-nouvelle@mesnil-en-ouche.fr